

Le Mag' de Saillans



Mairie de Saillans
Place Maurice Faure
26340 Saillans
☎ 04 75 21 51 52
✉ accueil@mairiedesaillans26.fr
www.mairiedesaillans26.fr
www.facebook.com/SaillansBiovallee
www.instagram.com/communedesaillans26
www.panneupocket.com



Lettre d'information municipale - N°15 / Avril 2025



L'édito du maire

Éloge de la lenteur en action

La démocratie est lente et réfléchie, l'autoritarisme est abrupt et inconséquent.

La démocratie s'exerce à travers des structures, des instances, des relations, l'autoritarisme instaure l'efficacité brutale.

De plus en plus de tentations antiétatiques ou des offensives contre l'état de droit s'organisent.

Nous assistons à des changements majeurs d'alliances, d'équilibres, de politiques.

Le défi à venir n'est justement pas d'y assister, mais de s'impliquer pour défendre les valeurs démocratiques face aux cynismes et aux impudences.

Sachons aussi apprécier notre bonne fortune d'être à Saillans, village actif dans la Vallée de la Drôme, au milieu de paysages extraordinaires.

Bon printemps à toutes et tous !

François Brocard



Budget : la municipalité poursuit son programme ambitieux d'investissements

L'exercice 2024 s'est terminé sur un très bon résultat en fonctionnement avec des recettes exceptionnelles et des dépenses stables.

En investissement, les dépenses ont été importantes.

Dossiers terminés : aménagement des Chapelains, travaux de voirie, installation de columbariums, rénovation de la salle des enseignants, façade nord de la mairie...

Travaux toujours en cours : restauration de l'église, aménagement du centre ancien, études pour la passerelle au-dessus de la RD93...

(Cf. le compte rendu de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025 sur le site Internet de la mairie)

Le budget prévisionnel 2025 s'élève à 2,7 millions d'euros.

Les dossiers les plus importants sont les suivants :

602 000 €

pour la continuation des travaux du centre ancien.



310 000 €

pour le projet de la construction de la passerelle, de l'aménagement du point I et du parking de la gare.

210 000 €

pour la fin des travaux de restauration de l'église.

206 000 €

pour les travaux de réfection des toitures et de réparation des dégâts consécutifs à la grêle de juillet 2023.



117 000 €

pour des travaux de réfection de voirie et d'amélioration de la sécurité piétonne.

100 000 €

pour l'aménagement des locaux de l'ancien bureau de Poste qui accueilleront le Forum.

40 000 €

pour entreprendre la rénovation de la maison située 1 boulevard de l'Écho dans le cadre de l'appel à projet "Villages d'Avenir".



40 000 €

pour débiter les études d'aménagement de la montée de la Soubeyranne et du boulevard de l'Écho.

25 000 €

pour la reprise de 9 concessions en état d'abandon au cimetière de Saillans.



18 000 €

pour poursuivre les actions de l'appel à projet "Marche du quotidien".

Avec la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025, des aides financières et des taux de subventions favorables sont accordés, qui permettront de soutenir ces investissements. Des projets concernent aussi la commune historique de Véronne dans ce budget.

Pour un Village toujours plus Solidaire

Agissez concrètement au plus près de chez vous et soutenez le Centre Communal d'Action Sociale

Chacun de vos dons aidera à soutenir une personne, un foyer ou un projet !



Comment ?

A déposer ou à envoyer à la mairie

Espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public

1 place Maurice Faure

26340 Saillans

Dons déductibles des impôts à hauteur de 66% (particuliers) ou 60% (entreprises)

Les obligations légales de débroussaillage



Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et dans notre commune. Pour se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou contre ceux induits par les habitants eux-mêmes, le pôle Forêt de la Direction départementale des territoires (DDT) est chargé par le préfet de mener des actions sur cette thématique.

Ainsi, une campagne de sensibilisation et de contrôle a été programmée sur la commune de Saillans et l'équipe municipale s'est inscrite dans cette politique de prévention. Une réunion publique d'information sur ce sujet s'est tenue le 23 janvier dernier à la salle polyvalente.

Le code forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations. Ce débroussaillage doit être effectif au 15 mai et s'applique à tout type de construction, chantier ou installation. Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.

Plusieurs cas sont à distinguer :

► Les parcelles ne sont pas situées en zone constructible (U) du Plan local d'Urbanisme (PLU) : le débroussaillage doit être effectué sur un périmètre de 50 mètres mesuré à partir de "l'installation" : maison, hangar, piscine, etc.

► Les parcelles sont situées en zone constructible, le propriétaire débroussaillera la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.

► Les parcelles sont construites, situées en zone constructible, et limitrophes de parcelles non situées en zone constructible, le propriétaire débroussaillera la totalité de ses parcelles situées en zone U, et réalise ou s'assure du débroussaillage sur un périmètre de 50 mètres autour de ses installations.

► En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit débroussailler aux abords des voies privées donnant accès à cette construction sur un périmètre de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

À l'automne 2025, des contrôles aléatoires du respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) seront effectués par des agents assermentés de l'Office National des Forêts (ONF). En cas de constatation d'infraction, ils seront amenés à verbaliser les contrevenants d'une amende de 5^e classe.

Pour en savoir plus : www.jedebroussaille.gouv.fr.



La restauration de l'église Saint-Géraud touche à sa fin

Les tomettes ont été posées en mars, le sol est à présent terminé. Il reste des travaux de menuiseries : remise en place des deux portes de façade qui ont été restaurées et pose d'un nouvel escalier en bois pour accéder au clocher. L'horloger interviendra ensuite pour installer le mécanisme de l'horloge, nettoyé et réparé. Des "raquettes anti volatiles" seront posées par le ferronnier dans le clocher pour empêcher les nuisances. Leur treillis sera fin pour conserver la vision des cloches depuis l'extérieur. Il reste aussi quelques travaux d'électricité pour finaliser les prises et l'éclairage. Des interventions de maçonnerie et des retouches sur les fresques et autels seront à faire sur les différents décors et vestiges. Le mobilier du culte (autel, travées...), choisi et financé par la paroisse, sera ensuite à mettre en place. Sur les quatre tableaux qui étaient dans l'église, celui du XIX^{ème} siècle représentant la cène est en cours de restauration (les autres restent entreposés pour le moment).

La fin des travaux approche donc et l'église Saint-Géraud, magnifiquement restaurée extérieurement et intérieurement, devrait bientôt pouvoir rouvrir ses portes au public et aux fidèles.

Dans le rétro...

Succès des ateliers pour les seniors



En début d'année, 12 personnes ont participé aux 6 ateliers seniors gratuits sur le thème "Bien manger, bien bouger" proposés par l'Ufolep, en partenariat avec la mairie de Saillans et des organismes de retraite et de prévention. Il y a eu 4 ateliers autour de la nutrition, et 2 ateliers d'activités physique adaptées aux personnes âgées, dont une marche nordique dans la ramière. Ces animations ont permis de créer du lien social à travers des échanges chaleureux.

Fouilles d'archéologie préventive



En janvier, des fouilles d'archéologie préventive conduites par l'INRAP ont été réalisées sur le terrain situé en face de la caserne des pompiers aux Chapelains.

Ces fouilles s'inscrivent dans le cadre d'un projet privé de création de 27 emplacements de camping, avec piscine, sanitaires, locaux d'accueil et de restauration. Ce terrain est situé dans la zone où aurait été implanté le relais de l'administration romaine, répertorié sur un itinéraire du 3^{ème} siècle après J.-C. sous le nom de Darentiaca, et le mausolée en l'honneur de Aulus Pompeius Fronto. La loi sur l'archéologie préventive prévoit l'intervention des archéologues en préalable aux chantiers d'aménagement, afin de réaliser un diagnostic, et si nécessaire une fouille.

Sensibilisation aux arnaques par Internet

Jeudi 6 février, une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion de sensibilisation aux dangers d'Internet proposée par l'association Au Fil d'Argent, en partenariat avec la mairie et la gendarmerie nationale.



L'adjudant Hodot et l'adjudant Arthaud de la Maison de protection des familles de la Drôme, accompagnés de l'adjudant-chef Dumoulin, commandant de la brigade de Saillans, ont expliqué les bonnes attitudes à avoir en cas de piratage ou d'escroqueries (phishing, faux courriels d'administrations connues, mais aussi hameçonnage par SMS, appels téléphoniques douteux, etc.).

Pour en savoir plus : www.cybermalveillance.gouv.fr

Des jeunes volontaires motivés



Les 4 et 5 mars, quatre adolescents, venus de Crest et Vercheny, ont participé à un chantier jeunes à Saillans organisé par la MJC Nini Chaize d'Aouste-sur-Sye.

Encadrés par un animateur de la MJC et les agents de services techniques municipaux, ces jeunes volontaires ont rénové l'abribus du Point I, dégradé par des graffitis. Ils ont aussi planté une trentaine d'arbres répartis entre le jardin public, le city stade, la cour de l'accueil périscolaire et celle de l'école maternelle. Enfin, ils ont monté trois bancs publics reçus en pièces détachées et destinés à la placette du Fossé.



L'Abri du besoin va faire peau neuve

L'Abri du besoin a été créé en 2014 par une vingtaine de bénévoles motivés pour remettre en état l'ancienne station-service (cf. ci-dessous) et en faire un lieu d'échange de vêtements, principalement, mais aussi de livres et jouets.

Lieu d'économie circulaire autogéré, l'Abri du besoin a vite trouvé son public, autant pour déposer que pour habiller toute la famille.

Les bénévoles cherchent un mode de fonctionnement facilitant le respect et les bons usages de ce lieu qui répond aux besoins économiques de la population et lutte contre le gaspillage en sauvegardant la planète.

Après 10 ans de fonctionnement, il a été décidé de donner un coup de propre et une nouvelle organisation à l'Abri du besoin.

La mairie va participer à l'achat du matériel nécessaire et la réalisation des travaux sera effectuée par les bénévoles qui gèrent le lieu, avec l'aide précieuse des bras et de la compétence des bénévoles de la Recyclerie.



L'Abri du besoin a été aménagé dans le local de l'ancienne station-service de Saillans, construite en 1956 au bord de la RD 93, au carrefour entre l'avenue Georges Coupois et le chemin de Saint-Jean.

Elle dépendait du garage automobile situé en face, exploité à l'époque par Georges Leynaert, puis par Joël Rolland à partir de 1975 et enfin par Lucette et François Guilhot, de 1979 à 1986, année de la cessation d'activité. Le terrain a ensuite été racheté par la mairie, qui s'est chargée des opérations de dégazage et enlèvement de cuve.

(Crédit photo Roland Vérardo)



La commune nouvelle fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors

Dans le cadre de son nouveau projet de territoire 2025-2040, le Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors a proposé à Véronne d'intégrer le périmètre du parc. La commune a délibéré favorablement en juin 2024.

La commune nouvelle de Saillans fait désormais partie du PNR du Vercors, mais uniquement pour le périmètre de la commune historique de Véronne.

Le parc est un espace de concertation et de médiation, sans aucun pouvoir de police. C'est aussi un levier financier pour des projets et, par exemple, des actions pédagogiques dans les écoles de Saillans.

La commune reste toutefois souveraine de ses décisions et peut choisir d'adhérer ou pas aux actions avec le PNRV.

Les représentantes de la commune au sein des instances du PNRV sont Hélène Pelaez Bachelier (déléguée titulaire) et Laurence Algoud (suppléante).

Pour en savoir plus : <https://www.parc-du-vercors.fr/>

Promouvoir les mobilités douces



Pour désengorger le centre-bourg de Saillans et réduire le flux de véhicules, la commune souhaite valoriser le stationnement en périphérie et mettre en avant les possibilités de déplacements propres, tout en facilitant l'accès aux moyens de transport alternatifs. Cette initiative répond à des enjeux multiples, tant sur le plan des déplacements que de la santé publique et de l'écologie, et concerne aussi bien les habitants, les commerçants, les saisonniers ou les touristes de passage.

Pour approfondir ces enjeux et rassembler les Saillansons autour de solutions concrètes, la mairie a organisé le samedi 5 avril une journée "Ouvrir de mobilité potentielle", dédiée à la réflexion et à l'action. Au programme : une conférence sur le thème "Comment combiner apaisement de la circulation et accessibilité du territoire ?" et un atelier participatif, destiné à associer activement les habitants à la réflexion. Ces derniers n'ont, hélas, pas été très nombreux à s'intéresser au sujet.

À la suite de cette journée, des supports à produire à court terme vont être définis, comprenant notamment une signalétique éphémère pour les mobilités douces qui sera mise en place avant l'été.



En bref !



Aide au développement des commerces de proximité

La commune soutient les commerces de proximité et l'artisanat de production avec point de vente dans le centre du village.

Pour cela, elle a conventionné avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les aider à se développer ou s'installer dans le centre-bourg de Saillans.

La commune mobilise ainsi chaque année une enveloppe de 10 000 € pour ce dispositif.

Seules les dépenses d'investissement sont subventionnées, selon un règlement précis compatible avec le dispositif de la région AuRA.

À ce jour, trois commerces saillansons ont bénéficié de cette aide.



75 convives au repas des anciens

Jeudi 10 avril, le traditionnel repas annuel des anciens offert par la commune a réuni soixante-quinze personnes à la salle des fêtes de Saillans.

Grâce à la création de la commune nouvelle, cette animation était pour la première fois ouverte aux habitants de Véronne. Le maire et les élus ont accueilli les convives qui ont dégusté un repas concocté par le restaurant Le Rieussec. "Le Duo qui chante" a assuré l'ambiance musicale.

La déchetterie intercommunale



La déchetterie intercommunale de Saillans est ouverte :

- Le mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h du 01/09 au 30/06 ; de 7h30 à 13h du 01/07 au 31/08.
- Le samedi de 8h à 12h toute l'année.

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Pour y accéder, une carte personnelle est obligatoire, dont la demande s'effectue via un formulaire en ligne : <https://www.cccps.fr/services/dechets/dechetteries/>

Le chiffre du trimestre : 18

C'est le nombre total de bâtiments communaux et de toitures à réparer après l'épisode de grêle de juillet 2023.

Le coût estimé de ces réparations s'élève à 767 000 €.

Après indemnisation de l'assurance, il devrait rester à la charge de la commune 432 000 €.

Le Département a versé 174 000 € de subventions intempéries, qui font baisser le reste à charge.

Le bilan définitif sera dressé lorsque tous les travaux seront terminés.

Partenariat renouvelé avec l'Écran Mobile



La commune a renouvelé la convention de partenariat Écran Mobile 26 avec la Fédération des Œuvres Laiques de la Drôme (FOL 26).

Écran Mobile est un réseau de cinéma itinérant porté par la FOL 26 qui couvre tout le département et fédère des associations et municipalités autour d'un projet commun : amener le cinéma de qualité pour tous, en zone rurale, là où aucune salle fixe n'est implantée.

L'association saillansonne partenaire, en charge des relations avec la mairie et la FOL 26 dans le cadre de la mise en œuvre de ces séances publiques, est La Bête Lumineuse.

Pour 2025, la participation financière de la commune auprès de la FOL 26 s'élève à 1313,10 € (1 459 habitants x 0,90 €) plus 132,55 € d'adhésion.

La fréquentation en 2024 a été de 36 personnes en moyenne par séance, que ce soit en plein air ou au temple.

Prochaines séances de l'Écran Mobile à Saillans les mercredis 28 mai, 11 juin, le vendredi 4 juillet, puis les mercredis 17 septembre, 22 octobre, 12 novembre et 3 décembre.

Agenda des animations saillansonnaises

(liste non exhaustive)



Dimanche 20 avril : rassemblement de voitures anciennes, de collection, sportives et de prestige organisé par MT Classic Car sur la ZA de la Tuilière.

Vendredi 25 avril : tricentenaire des fontaines saillansonnaises célébré place du Fossé.

Du jeudi 8 au dimanche 11 mai : festival "Le Goût du La" dans le village.

Quatre jours pour savourer la musique classique autrement : concerts en plein air, moments d'échange, surprises musicales...



Samedi 17 mai : soirée "Belgo Folies" à la salle des fêtes avec Muriel Dacq, Léopold Nord & Vous, Benny B... organisée par l'association Tropicque.

Samedi 31 mai : concert de mandoline organisé par Vivre à Saillans à la salle des fêtes.

Du vendredi 6 au dimanche 8 juin : "Rendez-vous aux jardins" organisé par le collectif inter-associatif de Saillans. Sorties, expositions, conférences, musique, cinéma, bal folk...

Samedi 7 juin : spectacle de Dance Studio by Caro à la salle des fêtes.



Samedi 14 juin : fête du tennis.

Samedi 14 et dimanche 15 juin : exposition de peinture de La Palette de Gribouille à la salle polyvalente.

Samedi 21 juin : fête de la musique avec L'Oubliette

Lundi 23 juin : fête de la Saint-Jean

Vendredi 27 juin : fête des écoles.

Vendredi 4 et samedi 5 juillet : festival jeunesse "Le sourire du crocodile" organisé par Le Forum.



Les Quatre-Temps de printemps

Les 12, 14, 15 et 18 mars, jours des Quatre-Temps, ont donné la tendance météorologique probable pour le printemps 2025.

D'après Maurice ALLARD, le spécialiste saillansonnais de cette méthode de prévision ancestrale : "les températures devraient être contrastées, avec des matinées souvent froides, suivies d'après-midi agréables, voire chaudes. Le risque de gelées tardives n'est pas exclu. Côté précipitations, ce printemps pourrait être normalement arrosé".



État-civil

janvier à mars 2025



Décès

Claude JULLIAN - 85 ans (21 janvier)

Raymonde GAUTHERON, née PATRAS - 94 ans (24 janvier)

Arlette EYMAS, née MAISONNEUVE - 89 ans (25 janvier)

Paul PAUTY - 94 ans (16 février)



Naissances

Azèle CORDET (03 février)

Enola GAUTHIER (05 février)

Théo EGHIAZARIAN (17 février)



Mariage

Emeline GUEMARD
et Marc DIVRY (15 mars)

À venir...

Réflexion sur l'aménagement de la placette du Fossé



L'ancienne terrasse du restaurant Les Jeunes Chefs au carrefour du Fossé est un espace public, qui est à présent libre. Le Comité consultatif patrimoine (composé d'élus et d'habitants) a fait des propositions d'aménagements.

Dans un premier temps, une fresque était envisagée, mais la qualité des murs ne s'y prête pas.

Après échanges entre la Commission travaux et le Comité consultatif, il a été retenu d'aménager cet espace pour en faire un lieu de rencontre et d'échanges. Trois bancs vont y être installés, avec des jardinières pour végétaliser. Des grilles fabriquées par un artisan local, Lucas Pelaez, seront disposées le long des murs pour présenter des expositions temporaires. Le Comité consultatif patrimoine observera comment cet endroit vivra et sera investi par les Saillansons et les visiteurs, pour compléter l'aménagement et les installations (arbre, mobilier de loisir, éclairage...).

Le projet de passerelle sur la RD 93

Le maître d'œuvre (MOE), Valentin Poirson architecte, a présenté un avant-projet définitif (APD). Le coût estimatif des travaux à cette phase s'élève à 1,8 millions d'euros supportés par la commune. Il s'explique principalement par la prise en compte des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France, par les contraintes techniques liées à la RD 93 et à la proximité de la voie ferrée, et aussi par la nature des sous-sols. La mairie recherche avec le MOE, des pistes d'économie et de phasage du projet pour sa continuation.

La crèche Les P'tits Bouts va déménager

En septembre 2025, la crèche Les P'tits Bouts va déménager au 1830 avenue Georges Coupois, dans des locaux flambant neufs, rénovés par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.



Ce projet ambitieux d'un coût de 762 881 € HT traduit l'engagement du territoire en faveur de la petite enfance et de l'amélioration des services à destination des familles.

Grâce à cette nouvelle structure, la capacité d'accueil va passer de 12 à 18 places, l'amplitude horaire d'ouverture va être élargie de 8 h à 18 h et l'accueil assuré à la journée le mercredi.

Ce service s'adresse à toutes les familles du territoire, qui peuvent dès à présent solliciter une place pour la rentrée 2025 en effectuant la pré-inscription de leur enfant (âgé de 0 à 3 ans) en ligne via le portail familles : <https://cccps.portail-familles.app/>.

L'ensemble des demandes sera examiné lors de la commission d'attribution des places en mai 2025. Une réponse définitive sera adressée aux familles début juin.

Pour toute question, contacter le Relais Petite Enfance : rpe@cccps.fr